



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## assistance aux usagers

Question écrite n° 23472

### Texte de la question

M. Claude Goasguen appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les difficultés rencontrées par les mères de famille dans les transports en commun. En effet, l'utilisation des poussettes ou landaus quand il s'agit de déplacer les jeunes enfants est quasiment impossible. Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures visant à améliorer le quotidien des familles.

### Texte de la réponse

Seules les poussettes pliantes sont autorisées, dans le métro et le RER et dans les autobus en heures creuses, sous réserve qu'elles soient pliées. Un tel règlement, qui peut paraître sévère, s'explique par un souci de sécurité. Par ailleurs, la nécessité de lutter contre la fraude impose la mise en place de barrières de contrôle malaisément franchissables, qui peuvent être ressenties comme un obstacle par l'ensemble des usagers. Quoi qu'il en soit, la RATP s'efforce d'améliorer l'accessibilité de ses réseaux. A cette fin, plusieurs mesures récentes ont pour objectif de faciliter les déplacements de mères de famille accompagnées d'enfants ou encombrées de paquets sur les réseaux de transports en commun. Il s'agit, tout d'abord, de la mise en place systématique, au fur et à mesure du renouvellement du matériel roulant, d'autobus à plancher bas et ensuite de l'installation d'une nouvelle génération de barrières de contrôle sur lesquelles se trouve un passage élargi permettant un accès plus facile pour les poussettes et les landaus. Ces passages sont soit commandés par l'agent commercial soit en libre service.

### Données clés

**Auteur :** [M. Claude Goasguen](#)

**Circonscription :** Paris (14<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23472

**Rubrique :** Transports urbains

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 décembre 1998, page 7040

**Réponse publiée le :** 24 mai 1999, page 3159